

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.



LYON, 6 Août.

CHEMIN DE FER DE PARIS A MARSEILLE.

On commence à s'occuper de cette voie de communication la plus importante à coup sûr de toutes celles que le gouvernement a proposé d'établir sur la surface de la France, d'après les admirables systèmes perfectionnés qui joignent les avantages de la rapidité à ceux de l'économie des transports. M. Kermaingant, ingénieur en chef de notre département vient de publier un mémoire sur ce sujet. Il y a peu d'idées nouvelles dans ce travail. M. Kermaingant reconnaît que la rive gauche du Rhône est infiniment préférable à la rive droite pour l'établissement d'un chemin de fer ; c'est ce qui avait été prouvé par les travaux de tous les ingénieurs, par ceux de M. Melet entr'autres. Les rochers de granit qui s'avancent sur la rive droite jusque dans l'eau du fleuve, les pentes rapides, les torrens rendent cette ligne à peu près impossible, tandis que de l'autre côté les travaux seront bien moindres et les dépenses moins considérables, puisque les Alpes qui forment ce côté de la vallée sont beaucoup moins rapprochées du fleuve que les derniers sommets des monts de l'Auvergne qui viennent s'arrêter brusquement à l'autre rive.

M. Kermaingant fait remarquer que les villes importantes de la vallée du Rhône sont placées sur la rive droite parce qu'elles n'auraient pu se développer à l'aise sur l'autre bord, et cela est un avantage pour le chemin qu'il propose, puisque Vienne, Valence, etc. etc., ne seront pas placées en dehors de la circulation générale. Et nous savons d'autant plus de gré à M. Kermaingant de cette opinion, que ses confrères de l'administration des ponts-et-chaussées semblent avoir adopté unanimement un système contraire, regardant les points extrêmes d'une ligne de chemins de fer comme les seuls à considérer et les centres de population intermédiaires comme des embarras pour la ligne générale. M. Kermaingant paraît également compter pour très-peu de chose les obstacles opposés aux travaux publics par MM. les officiers du génie militaire ; et les exigences du ministère de la guerre qui ont fait avorter tant d'améliorations matérielles dans notre pays, bien que M. Kermaingant prenne la peine de les discuter, sont en définitive repoussées par lui. Ainsi, MM. du génie voudraient imposer au chemin de fer la rive gauche, afin qu'il fût couvert par le fleuve ; et il est difficile de ne pas reconnaître que ce serait, en cas de guerre, une garantie pour la sûreté de cette voie de communication. Aujourd'hui, dieu merci, l'état de guerre n'est plus reconnu comme nécessaire et toujours imminent. A mesure qu'il s'éloigne davantage de nous, les considérations qu'on fait valoir dans la supposition qu'il existe, cèdent aux considérations d'économie, d'utilité, présentées par le commerce et l'industrie.

Ainsi l'antique coutume de fermer les portes des villes de guerre à la nuit tombante, qui rendait inabordable nos places frontières pendant dix heures sur vingt-quatre, cette coutume est tombée en désuétude. Le génie civil, les administrations particulières, ne sont plus empêchés d'ouvrir des routes et des chemins dans nos départements frontières, tels que ceux des Hautes et Basses-Alpes qu'on se croyait obligé antrefois de rendre impraticables. Partout l'uniforme cède à l'habit civil et il n'a pas dépendu de la volonté du pays que nos quatre cent mille soldats, ne fussent transformés en terrassiers ou maçons.

Personne plus que nous n'est partisan du chemin de fer de Lyon à Marseille ; mais nous craignons qu'il n'existe de long-temps. Aussi, tout en applaudissant au projet de M. Kermaingant, aurions-nous préféré de voir une compagnie sérieusement occupée d'un projet plus modeste, mais plus sérieux. A Paris, où, sous toutes les aires de vent, on voit les cartes sillonnées de chemins de fer divergens, les capitalistes ont compris qu'avant d'entreprendre des lignes de cent ou de deux cent cinquante lieues, il fallait com-

mencer par des portions de routes qui seront plus tard continuées ; ainsi, dans le but d'aller plus tard de Paris au Havre, nous voyons qu'on commence par le court chemin de Paris à St-Germain. Pour le chemin de Paris à Tours et à Nantes, on commence par le fragment de route de Paris à Versailles. — A Bruxelles, le plan général est d'aller d'Anvers à Aix-la-Chapelle, de joindre la mer d'Allemagne à la Prusse, mais on a commencé par le chemin de Bruxelles à Malines, qui n'est qu'un tronçon intermédiaire, et le chemin de Liverpool à Manchester, n'est que le premier anneau de la chaîne qui ceindra l'Angleterre, et qui joindra la mer du Nord à la Manche.

Ainsi nous voudrions qu'on procédât dans la ligne de fer qui doit joindre Lyon à Marseille. Cette ligne se partage en deux parties, de Lyon à Avignon, puis d'Avignon à Marseille. De Lyon à Avignon, le chemin est plus difficile et plus coûteux ; ses produits sont moins assurés. La concurrence des bateaux à vapeur est déjà insoutenable pour lui à la descente, et à la remonte les perfectionnements que peut gagner facilement la navigation fluviale, rendront l'exécution du chemin de fer, le long du Rhône, au moins tolérable. En effet, que faut-il pour arriver ? une amélioration peu coûteuse : L'éclairage des fleuves pendant la nuit dans les passages difficiles et quelques fanaux indicateurs des passes, comme on en voit à l'entrée des ports maritimes. Un peu plus de forces dans les machines et un peu plus d'audace et d'adresse dans nos marins, qui n'en manquent pas assurément, feront le reste, et bientôt la remonte d'Avignon à la Saône par bateaux à vapeur ne durera pas plus que le voyage en voiture ; il sera aussi sûr que la route de terre, et coûtera moins que le retour par chemin de fer.

Ce n'est donc que d'Avignon à Marseille que la création d'un chemin d'après le nouveau système nous semble indispensable en ce moment. On ne nous accusera pas ici de partialité pour notre ville et d'un esprit exclusif de localité, puisque c'est à Marseille, notre éternelle rivale en commerce et en industrie, que nous désirerions voir faire les premiers essais de chemins de fer. Trouver aujourd'hui des souscripteurs pour une ligne de 130 lieues, serait difficile ; au contraire, Avignon, Marseille et Aix fourniraient promptement, à coup-sûr, les capitaux nécessaires pour établir le chemin de trente lieues qui sépare le Rhône du principal port de la Méditerranée ; sur ce morceau de route, toutes les chances de bénéfice sont réunies, et il n'y a pas de concurrence possible.

Une grande partie des marchandises choisit désaujourd'hui malgré le prix la route de terre de Marseille à Avignon. Tous les voyageurs sans exception sont obligés de la prendre. Ainsi point de concurrence possible. Tandis que d'Avignon à Lyon il y aura toujours à redouter la rivalité des bateaux contre lesquels, du moins à la descente, ni chemin de fer, ni route de terre ne pourront jamais lutter avec avantage.

V. P.

L'illégalité fait de sensibles progrès. D'abord l'injonction faite aux journaux de ne point publier le discours d'Alibaud : 1^{re} illégalité. Puis la suppression des correspondances départementales, que messieurs des postes appellent un retard ; 2^e illégalité. Ensuite les dénis de justice passés, présents et futurs au *Journal de Rouen*, et enfin l'apposition des scellés sur la porte d'une église française au Pech ; 3^e et 4^e illégalité. Nous ne parlons, bien entendu, que des plus récentes, et nous en oublions peut-être.

Après les illégalités, viennent les brutalités légales : le domicile des citoyens envahi chaque jour par des hordes d'agens, les mandats d'arrêt délivrés avec la plus incroyable profusion, les filets de la police lancés sur la foule, dans l'espoir de saisir un ou deux suspects.

Les illégalités commises et les arrestations multipliées ont pour but, dans les vues des hommes du pouvoir, d'habituer à une petite dictature de bas lieu, pour qu'une autre

dictature, plus haute et moins discutable, puisse ensuite peser sur le peuple, sans que celui-ci s'en étonne. Déjà maintenant, il y a certaines gens qui trouvent tout naturel qu'on ait fait défense aux journaux de publier une défense que son exagération même rendait insignifiante, et qui, d'ailleurs, était tombée d'avance dans le domaine public, par la publicité des débats devant la cour des pairs. Déjà certaines gens sont disposées à jeter sur les actes illégaux du ministère ou de ses serviteurs ce manteau qui a servi à cacher tant de choses depuis six ans, et qu'on appelle la raison d'état. L'illégalité commise contre l'église française de Pech, trouve des apologistes qui assimilent les églises à des associations, comme s'il n'était pas possible, avec ce système d'indulgente interprétation, de trouver une excuse à toutes les sottises du pouvoir.

Mais sur la masse intelligente des populations, arrestations et illégalités manquent l'effet qu'on en attendait. Celles-ci détruisent la confiance qu'avait la classe moyenne dans la marche protectrice du gouvernement : S'il viole telle et telle loi, dit-elle, il ne s'arrêtera pas là, et cet arbitraire qui n'a d'autre limite que le caprice des valets de cour ou de police, nous frappera comme il en a frappé d'autres. Voilà donc des inquiétudes pour l'avenir. Quant au présent, ce sont les arrestations qui le rembrunissent. Elles jettent la perturbation dans les relations commerciales. Toutes les commandes faites à Paris sont contremandées ; le commerce languit, les étrangers restent chez eux parce qu'on regarde la capitale comme un vaste laboratoire de crimes et d'infamies. Et nous savons qu'à Lyon toutes les opérations commerciales sont arrêtées chez nos banquiers, par suite des avis qu'ils reçoivent de leurs correspondans de Paris.

La *Mode* est encore poursuivie pour avoir contrevenu à la défense faite par la loi de septembre d'annoncer des souscriptions ; le délit aurait été commis par l'annonce de la prise en vente d'une gravure. Nous verrons si la cour de Paris persistera dans sa jurisprudence ou si elle n'adoptera pas plutôt les sages considérations de la cour de Douai.

La *Gazette des Tribunaux* avait fait intervenir le nom du général Fabvier dans les souvenirs qui ramenaient la pensée de M. Carrel, dans ses derniers momens, vers la campagne de Catalogne en 1823. M. Fabvier écrit à la *Gazette des Tribunaux* pour réclamer contre cette assertion. M. Fabvier, dit à ce sujet le *National*, n'est jamais allé en Catalogne. Il n'a vu M. Carrel, pour la première fois de sa vie, qu'en 1829. Jusque-là nous n'avons rien à opposer à cette réclamation, et nous ne tenons nullement pour la mémoire de M. Carrel à ce qu'il ait servi en Espagne ou ailleurs sous les ordres de M. Fabvier. Mais M. Fabvier, saisissant cette occasion pour traiter une question qui n'était pas en discussion, a cru devoir ajouter : « J'estime à leur valeur les talens de parler et d'écrire, mais je les tiens au-dessous des principes sur lesquels repose la société. Quiconque, sous quelque prétexte que ce soit, marche avec l'étranger armé contre la France est un impie à mes yeux. Je me suis tu à bien des attaques ; je ne le puis aujourd'hui qu'on m'accuse d'un crime que je déteste à l'égal du parricide.

La conscience de M. Fabvier eût pu aisément se satisfaire par une simple dénegation de toute participation à la campagne de Catalogne. Son opinion sur les devoirs de bon citoyen n'avait nul besoin de se traduire en un outrage à la mémoire d'un homme regretté par les gens d'honneur de tous les partis.

Mais à ce mépris de toutes les convenances envers un homme qui n'est plus, se joint un singulier oubli du rôle joué par M. Fabvier lui-même dans la campagne de 1823. Si M. Fabvier se le reproche, qu'il l'avoue franchement ; s'il en a perdu le souvenir, M. Carrel a eu des amis dont la mémoire est plus fidèle. M. Fabvier peut-il bien avoir oublié que, le 6 avril 1823, il commandait à la Bidassoa le bataillon des réfugiés français ; qu'il avait précédemment fait un voyage à Madrid, et qu'il avait obtenu du gouvernement espagnol la promesse d'un secours de 14 mille hommes ? M. Fabvier ne se souvient-il plus de son voyage à Vittoria, de son entrevue avec le général Torrijos pour réclamer l'exécution des engagements du ministère espagnol ? M. Fabvier a-t-il oublié ses rapports avec le directeur des douanes, agent de

M. NATHANAEL ROTHSCHILD ET SA FAMILLE.

ÉTAT SOCIAL DES JUIFS EN EUROPE.

Voici un sujet bien vaste à l'occasion de la mort d'un homme. Mais cet homme appartenait à une famille qui dut en grande partie sa puissance à l'union de ses membres, et cette famille a exercé et exerce encore une influence considérable sur le sort d'une race qui, par une destinée sans pareille, disséminée sur toute la terre, a gardé son unité nationale ; peuple singulier, peuple sans territoire, sans foyer, sans autre loi que sa religion, et qui a dû aux cruels et stupides préjugés des sociétés chrétiennes plus encore qu'à son propre caractère la conservation de son étrange patriotisme. La France, en affranchissant les juifs et en abolissant toutes les distinctions politiques et civiles qui les séparaient des autres habitans, a trouvé le véritable moyen de les dépouiller du caractère originel et d'en faire des citoyens français, séparés des autres seulement par les limites de leurs temples, juifs de religion, mais non plus de race. Notre révolution a ainsi réparé l'énorme faute de l'édit de Nantes, en attirant par l'appât d'une législation tolérante une multitude d'étrangers industriels, opulens, aimant et pratiquant l'ordre, respectant et bénissant les lois qui les protègent. Les juifs français sont aujourd'hui mêlés dans tous les rangs de la société ; ils entrent peu à peu dans toutes les professions, exerçant non-seulement le commerce, mais les arts, les lettres, les sciences : le barreau compte aujourd'hui un juif parmi ses membres les plus éclairés ; un juif délibère et vote dans la

chambre des députés ; un de nos plus illustres compositeurs lyriques est un juif étranger. A part quelques pratiques extérieures, on peut dire qu'il ne reste plus rien en France de la loi de Moïse, loi fort arriérée, fort éloignée de tout progrès, et que pour les idées, les mœurs, les habitudes, les juifs sont entièrement assimilés à notre société chrétienne. L'exemple de la France n'a pas été imité par les autres états ; dans tout le reste de l'Europe, même en Angleterre, les juifs forment encore des tribus à part, rejetées hors la loi commune, obtenant à grand-peine une protection précaire, et persévérant dans des coutumes d'autant plus vicieuses que leur condition est plus dure. Comment ne seraient-ils pas les ennemis d'une société qui les opprime ?

Les Rothschild ont fait des efforts pour l'émancipation de leurs coreligionnaires, et l'histoire de leur famille se lie à celle de la plupart des tribus israélites de l'Europe ; mais ils sont, eux et leurs frères, dispensés de reconnaissance envers les Etats et les gouvernemens qui leur ont accordé ou plutôt vendu des marques de considération et des honneurs. Les juifs de tous les pays, la France exceptée, doivent tout aux trésors et au crédit de cette opulente famille. La puissance des Rothschild c'est la puissance de l'argent, et l'on peut dire aujourd'hui plus que jamais : quiconque est riche est tout. L'or a opéré des prodiges en faveur de cette maison. Ainsi nous avons vu Nathaël, le fils cadet de celui qui vient de mourir à Francfort, à peine débarqué à Constantinople, obtenir une réception magnifique du grand-seigneur, du commandeur des croyans en personne. Ainsi Charles Roths-

child a été admis à Rome à baiser la main de Sa Sainteté, et Lionel, fils aîné de Nathan, a été promu à Madrid à la dignité de chevalier de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique.

Le fondateur de la maison Rothschild, Mayer Anselme, naquit à Francfort, dans la rue des Juifs, cloaque immonde, séquestré encore aujourd'hui du reste de la ville. Il se destinait au ministère sacré ; il étudia et devint savant archéologue. Son père le plaça malgré lui dans un comptoir de Hanovre. Mayer Anselme, sans renoncer à son goût pour la science, ne laissa pas d'exercer le commerce avec habileté et succès. Le landgrave, depuis électeur de Hesse, éprouva son intelligence et sa probité ; il lui confia plusieurs affaires importantes, et le nomma, en 1801, banquier de sa cour. Il avait bien placé sa confiance, et il en fut payé par d'immenses services. Pendant la domination de Napoléon en Allemagne, sa fortune privée fut sauvée par le dévouement de son banquier. La maison Rothschild devint en peu de temps une des plus considérables de l'Allemagne. Le grand-duc de Francfort, M. de Dalberg, conformément aux intentions de Napoléon qui voulait émanciper les juifs, fit entrer M. Rothschild dans le collège électoral. Mais après que les Français eurent évacué l'Allemagne, une réaction se manifesta contre cette nation ; on vit de nouveau les Israélites de Francfort, quels que fussent leur rang et leur fortune, parqués dans la rue des Juifs, exclus de toutes les réunions publiques : il n'y a guère plus d'un mois qu'un Rothschild a enfin obtenu son admission dans le Casino.

Mayer Anselme mourut en 1812, laissant pour héritage à ses cinq fils

ce ministre ? Enfin a-t-il oublié que, pendant qu'une centaine de Français sous ses ordres étaient mitraillés par le général Valin, 800 hommes du régiment espagnol impérial Alexandre étaient en bataille sur les hauteurs de St-Martial, à peu de distance du détachement des réfugiés, et en vue de l'armée française qui couvrait l'autre rive de la Bidassoa ? Que faisaient là ces Espagnols, et n'étaient-ils pas les alliés de M. Fabvier ? Était-ce sur le territoire étranger ou sur le territoire de France qu'ils déployaient drapeau tricolore ?

Nous savons que M. Fabvier prétendra qu'il voulait seulement, en montrant ce glorieux drapeau à l'armée française, y provoquer un soulèvement ; mais alors, à quoi bon toutes les négociations de M. Fabvier avec le gouvernement espagnol, avec les agents civils et militaires de ce gouvernement ? Cette intention d'hostilité personnelle de M. Fabvier contre la restauration seule, que d'ailleurs il avait servie et à laquelle il avait prêté serment, était-elle connue de tous les compagnons d'armes de M. Fabvier ? Quelque confiance qu'ils eussent dans ses mérites, pouvaient-ils croire que le rôle joué par Napoléon au 20 mars fut à la taille de M. Fabvier ?

Quant à son opinion sur la valeur des hommes qui parlent et qui écrivent, nous la considérons comme une preuve de sa modestie, ne voulant pas y voir un témoignage d'ingratitude envers la presse, qui lui a fait quelque bien, et dont il n'a pas dédaigné de se servir lui-même en plus d'une circonstance.

M. Joseph Péaud, avocat à Lyon, vient d'être nommé juge de paix à Limonest (Rhône).

Au concours public ouvert le 2 août au Conservatoire de musique de Paris, le second prix de flûte a été partagé par MM. Constant et Donjon. Ce dernier est fils de l'artiste dont Lyon apprécie le mérite depuis si long-temps.

La pièce la République l'Empire et les Cent jours jouée jusqu'ici les jours non fériés seulement, sera donné demain dimanche. Avis aux personnes qui ne peuvent consacrer qu'une soirée par semaine à leurs plaisirs.

Nous recevons de M. Lefèvre, commissaire de police, une lettre que le défaut d'espace nous empêche d'insérer aujourd'hui. Nous la publierons demain avec les explications de M^{me} Butel.

Les armemens qui viennent de s'affectuer, la concentration de forces navales imposantes dans la Méditerranée, nous ont fait sentir le besoin de donner parfois la liste de nos bâtiments avec l'indication des lieux de station.

Nous publions aujourd'hui, d'après le Toulonnais, ce tableau dont l'utilité nous paraît reconnue.

ESCADRE DE L'AMIRAL HUGON, A TRIPOLI.

Vaisseaux le Montebello, commandé par M. le baron de la Susse, capitaine de vaisseau. — La Ville-de-Marseille, Rigodit, id. — L'Iéna, Deloffré, id. (Ce vaisseau porte le pavillon du C. A. Hugon.) — Le Santi-Petri, Bourdais, id. — Le Scipion, Henri de Villeneuve, id. (Ce bâtiment est en mission à Tanger. — Frégate l'Herminie, Bazoche, id. — Corvette la Diligente, Brindejone, capitaine de corvette.

STATION DU LEVANT.

Vaisseau le Triton, capitaine de Rabaudy, commandant la station. — Bricks, l'Alacrité, Dupont, capitaine de corvette. — Dupetit-Thouars, Laroque de Chaufray, lieutenant de vaisseau. — L'Alcyon, Champeaux Laboulaye, id. — La Surprise, Aubry Bailleul, id. — Goëlette la Mésange, de Chabannes, id. (à Constantinople). — Bricks, le Bougainville, Pouyer, id. (à Alexandrie, détaché de la station de Tunis). — La Dauphinoise, Amyot, id. (en station à Tripoli).

CÔTES D'AFRIQUE.

Bricks, le Cygne, commandé par M. Chieussec, capitaine de corvette. — La Comète, Dupont, lieutenant de vaisseau. — La Malouine, Penaud, id. — Le Loiret, Rolland de Chabert, id. — Le Liamone, Héral, id. — Le Volage, Lugeol, id. (en station à Tunis). — Goëlette la Légère, Coudé, id. — Corvettes de charge, l'Agathe, Tassin, id. — La Durance, Medoni, id. — La Caravane, Aurèle Varèze, id. — La Lionne, Law de Clapernou, id. — La Fortune, Siffermann, id. (actuellement à Toulon). — L'Égérie, Sebillé, id.

PAQUEBOTS CHARGÉS DU SERVICE.

La Chimère, cap. Dispan, lieutenant de vaisseau. — Le Castor, Paris, id. — Le Crocodile, Janvier, id. — Le Brazier, Regnier, id. — Le Ramier, Besson, id. — Le Styx, Alliez (Adolphe), id. — Le Fulton, Alliez (Théobald), id. — Le Phare, Dutertre, id.

STATION DES CÔTES D'ESPAGNE.

Corvettes la Perle, capitaine Verninbac St-Maur, capitaine de corvette. — L'Églé, Potier de la Houssaie, id. — Bricks le Dragon, Herpin de Frémont, id. — Le Méléagre, Gués, capit. de frégate. — L'Alerte, Vienne, capitaine de corvette. — La Flèche, Paul, lieutenant de vaisseau. — Corvettes de charge la Lamproie, de la Garde Chambonas, id. — L'Expéditive, de Gasquet, id.

non-seulement une grande fortune et un crédit puissant, mais les exemples de sa vie et de sages conseils qui ont été suivis religieusement. Il leur recommanda surtout de demeurer unis entr'eux : on sait s'ils ont été fidèles à cette recommandation. Après la chute de Napoléon, le système de crédit qui avait pris naissance en Angleterre, s'établit sur le continent, et avec le système tous ses abus et la manie des emprunts. Les frères Rothschild furent appelés à prendre part à la réorganisation financière de l'Autriche. Les effets autrichiens qu'ils livrèrent à la circulation en 1825 doivent courir jusqu'en 1840.

En 1817, la Prusse avait emprunté 13,000,000 à la maison de Francfort. Les cinq frères ont pris part à toutes les grandes affaires financières de la France, de l'Angleterre et de presque tous les états. Ils ont formé entr'eux une phalange invincible. Par eux ou par leurs agents, ils ont dominé toutes les places importantes de l'Europe ; et fidèles à leurs habitudes de ne jamais rien entreprendre séparément, et de concerter toutes leurs opérations, ils ont suivi un système identique et invariable. Leur puissance a été telle un moment qu'ils auraient pu faire à leur gré la paix ou la guerre. Ce n'est pas l'instant d'examiner si un état politique qui fait dépendre de quelques banquiers le sort de l'Europe est un état régulier.

La grande crise de 1824 à 1826 n'ébranla pas la maison Rothschild. Les bank-notes de l'Angleterre inondaient toutes les places ; les capitalistes rivalisaient entr'eux à qui accorderait le plus de crédit ; les changements im-

A TOULON, SANS DESTINATION.

Vaisseaux, le Suffren, commandé par M. Baudin, capitaine de vaisseau. — Le Trident, Costé, id. — Frégates, l'Phigénie, Parceval Deschènes, id. — La Dryade, de Moges, id. — La Galathée, Turpin, cap. de frégate. — Corvète la Bergère, Burgnes de Missiessy, cap. de corvette. — Bricks, le Ducoëdic, Bruat, id. — Le Sylphe, de Rosamel, lieutenant de vaisseau. — L'Argus, Levavasseur, id. — Goëlette l'Iris, Garnier, id. — Corvettes de charge, la Marne, Lecoat de St-Haouen, id. — L'Indienne, Delmotte, id. — L'Emulation, de Sand'ort, id. — Bateaux à vapeur, le Sphinx, Allègre, capitaine de corvette. — Le Vautour, Goubin, lieut. de vaisseau.

BÂTIMENS EXPÉDIÉS DANS L'OcéAN.

Vaisseau l'Algésiras, commandé par M. Gourbeyre, capitaine de vaisseau (aux Antilles). — Frégates, l'Artemise et la Bidon (id.) — Goëlettes, la Mutine, de Labédoyère, lieutenant de vaisseau (id.) — L'Estafette, Thomas de Saint-Laurent, id. (Cayenne). — Corvette de charge la Bonite, Vaillant, cap. de corvette (tour du monde).

Total, 65 bâtiments de guerre à la mer.

Paris, 4 août 1836.

(Correspondance particulière du Censeur)

Malgré le calme qui a présidé à la célébration des trois journées, la surveillance exercée sur les voyageurs ne se ralentit pas. Des gendarmes ont arrêté, il y a quelques jours, l'évêque de Versailles, qui revenait de tournée sur la route de Ramboillet. Après quelques explications données chez le maire de Coigniers devant qui le prélat avait été conduit, on s'est empressé de lui permettre de continuer sa route, après force excuses. Une autre fois, l'évêque de Versailles se munira de passeport et de carte de sûreté.

— La police a fait une descente chez MM. Muthey et Gunther, fabricans d'armes ; aucune arme prohibée n'a été saisie par les agents, mais ils ont emporté une grande quantité de pistolets de poche, de couteaux pour les colonies, et des manchettes pour les cannes à sucre. Plusieurs fusils ont été également saisis. MM. Muthey et Gunther vont demander une indemnité en raison des pertes que ces saisies leur font éprouver à l'approche de l'ouverture de la chasse. Il faut remarquer qu'ils ont payé des droits énormes à la douane, pour l'importation en France de ces armes de fabrique belge. Preuve évidente du droit qu'ils avaient de les tenir en magasin.

— Nous apprenons que le jeune et savant professeur de droit commercial de Paris, M. Bravard-Verrières, se met sur les rangs, à Ambert, pour disputer à M. Molin l'élection à la chambre des députés.

Nous faisons des vœux pour que les électeurs le choisissent et manifestent leur réprobation pour les hommes qui se font de la députation un moyen d'obtenir des places.

— M. le président du conseil a quitté de très-bonne heure la Folie-Saint-James. Les rapports des officiers de ronde et des envions de l'eau ne lui ont fourni aucun sujet d'inquiétude. Neuilly n'a jamais été plus tranquille.

Si nous sommes bien informés, M. Thiers se serait rendu à la paroisse du village pour faire une messe d'actions de grâces pour obtenir la continuation du calme ; mais il est revenu au sein de la famille royale.

M. le curé s'est rendu à ses désirs et a prononcé chaleureusement et très-distinctement l'oraison *Pro rege Ludovico Philippo primo*.

On assure que les gardes de M^{me} Athalin en ont rendu bon compte à une pieuse princesse qui, dans sa reconnaissance, s'est écriée : « J'ai toujours compté que M. Thiers le philosophe serait un jour philosophe chrétien. »

On a remarqué que M. le président du conseil a été appelé au château aussitôt l'arrivée de la famille. M. Sauzet n'eût pas fait mieux ; aussi, dit-on, que M. Garibaldi n'épargne aucune courbette pour se bien placer dans la famille du président : les dames s'en amusent beaucoup.

— Benito Pereyra, ce moine espagnol, convaincu d'assassinat sur la personne du prêtre Ferrer, son compatriote, et condamné à mort par la cour d'assises de la Seine, a été exécuté ce matin sur la place Saint-Jacques, à huit heures.

Il y a plus d'un mois que le pourvoi de Pereyra a été rejeté ; il est à présumer qu'on a différé son supplice, jusqu'à ce que la cour de Rome ait fait parvenir le bref qui permet l'exécution de ce prêtre.

Benito Pereyra a paru regarder la guillotine avec plus de curiosité que de terreur ; c'était sans doute la première

sommes immenses à l'Europe ; au milieu de tant de circonstances fâcheuses, la maison Rothschild n'essuya aucune perte. Par un heureux hasard, aucune lettre de change tirée sur cette maison ne circulait à cette époque.

Les maisons les plus importantes, celles de Goldsmith, à Londres, de MM. Reichenbach, à Leipzig, firent faillite ; deux maisons des plus riches de Francfort cessèrent leurs paiements ; à Berlin, Benceke fut ruiné. « Eh bien ! qu'est-ce qui se passe ? demandèrent tranquillement les Rothschild. » Ils traversèrent sains et saufs la crise financière du grand-duché de Hesse-Darmstadt ; ils supportèrent la crise plus dangereuse qui eut lieu de nos jours en Espagne : ils avaient risqué treize millions avancés au gouvernement de Ferdinand. Il est vrai que le nouvel emprunt espagnol a échappé à Lionel, qui était parti en toute hâte pour Madrid ; mais les treize millions ont été sauvés. La mort de Nathanaël vient de porter sur la place de Londres un coup violent qui retentit à Paris et probablement sur toutes les grandes places de l'Europe. Que de rois pourraient disparaître du monde sans produire une crise de bourse ? M. Nathanaël, de Londres, était considéré comme le chef de la famille, bien qu'il ne fût pas l'aîné. Ses frères et ses neveux lui portaient un respect presque filial. Les cinq maisons étaient gérées à peu près en commun, excepté celle de Londres, qui était sous la direction exclusive de son chef nominal.

La mère des Rothschild vit encore ; elle est, pour ainsi dire, le bon génie qui veille sur eux ; un bon génie en quelque sorte invisible ; car elle continue d'habiter à Francfort la rue des Juifs ; elle aime son misérable peuple,

fois qu'il avait devant les yeux le terrible instrument. Il est mort avec sang-froid.

— On commence à mettre en liberté les nombreux prisonniers faits par la police dans les cinq ou six derniers jours de juillet. La personne qui aura le plus gagné à tout cela est le restaurateur des salles de détention de la préfecture de police. Jamais il n'avait eu de si nombreux pensionnaires.

Hier lundi, MM. Herfort, Bach, Bezun et Lalier, ont été extraits de la prison de la Conciergerie, où ils étaient détenus sous la prévention de complot contre la sûreté de l'état, et mis immédiatement en liberté.

Chronique politique.

On assure que la diplomatie se permet de singuliers propos sur les ministres qui ont déconseillé la revue du 29. Il paraît que plusieurs représentans étrangers ont, dans leur innocence, pris au sérieux la sanglante évocation des régicides. M. le baron Werther s'est plaint avec d'autant plus d'aigreur que S. Exc. loin de mettre du fiel dans ses rapports les arrange de manière à inspirer de la confiance dans le chef de l'ordre de choses. On assure même que c'est ce diplomate qui le premier a applaudi à la qualification de Napoléon de la paix donnée à Louis-Philippe dans les feuilles salariées. Il faut bien le savoir, ce cher baron de Werther est très-fort soupçonné de libéralisme auprès des courtisans du prince royal de Prusse ; aussi pourrait-il bien avoir le sort de M. Pozzo di Borgo à la mort du roi actuel et être envoyé en Italie se délasser de ses travaux diplomatiques. On assure que M. le comte de Montalivet a été chargé de mettre sous les yeux du diplomate les meilleurs de ses rapports pour prouver que si la France, l'Europe et le roi ont couru un grand danger par la rage insensée de sept à huit cents fanatiques, ce danger ne se présentera plus et que les princes à leur arrivée à Paris trouveront la capitale purgée des misérables que la loi ne saurait protéger contre la société tout entière. L'honnête M. de Werther n'en a pas demandé davantage pour calmer son humeur et écrire à la cour que l'on était en train de faire régner l'ordre à Paris. Toutefois nous invitons les faiseurs de listes à respecter les morts, les absents, les paralytiques, les enfans et les octogénaires qui ont été confondus dans les dernières fournées d'arrestations avec les étudiants, les sous-officiers et toute la jeunesse de 25 à 40 ans.

— On écrit de Senlis (Oise), 30 juillet, à la Gazette des Tribunaux :

« Au village de Courteuil, à une petite lieue de notre ville, est un établissement considérable d'agriculture. Un jeune homme, l'un des surveillans des nombreux ouvriers qui y sont attachés, a été arrêté, il y a une dizaine de jours, à la suite d'une révélation que deux ouvriers étaient venus faire à M. le procureur du roi, que ce même surveillant leur aurait adressé une proposition éminemment criminelle qui a trait à la politique. »

» On parle trop diversement des circonstances, pour que notre correspondant puisse hasarder un récit. Les magistrats gardent un secret absolu, et l'inculpé ne peut voir personne. Depuis deux jours le procureur-général du ressort, M. Gillon, est ici. Il l'a visité et interrogé plusieurs fois ; et accompagné du procureur du roi, du juge d'instruction et du substitut, il a procédé à une enquête au milieu des ouvriers. »

— Un journal annonce que M. d'Argout va partir pour un voyage d'un mois, et que, pendant son absence, M. Passy tiendra par interim le portefeuille des finances.

— Quoique nos opinions ne soient pas les mêmes que celles du Courrier belge, S. M. Louis-Philippe nous fait néanmoins le même honneur. Notre journal est exclu de la France, et nous venons de recevoir de retour au bureau d'origine les derniers paquets de nos journaux expédiés pour la France ; à ces renvois est jointe une ordonnance portant que la distribution en est défendue sur le territoire français. (Messager de Gand.)

— On assure que le procureur-général vient de faire citer l'Indépendant de Maine-et-Loire pour l'audience de la cour d'assises du mercredi, 3 de ce mois, sous la prévention du délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Il paraîtrait que l'article incriminé est relatif à l'inauguration de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile.

et, après ses bienfaits, la seule chose qui la distingue, c'est le privilège qu'elle se réserve de mettre tous les mois des rideaux blancs à ses petites fenêtres ; elle ne quitte son habitation favorite que pour aller visiter les jardins d'Anselme son fils aîné. Elle est fière de ses enfans, de leur sagesse, de leur haute fortune, peut-être dit-elle de leur gloire. Pourquoi ne le dirait-elle pas ? Nul n'en sera choqué à l'époque où nous sommes. N'a-t-on pas comparé la mère des Rothschild à la mère des Bonaparte ? à peine la comparaison a-t-elle paru exagérée, on a seulement trouvé entre ces deux florissantes mères une inégalité manifeste : la plus fortunée est assurément la première.

Les Rothschild pourront obtenir, en effet, une place honorable dans l'histoire s'ils savent employer l'influence que leur donnent les richesses, non pas à satisfaire des ambitions et des vanités personnelles, mais à améliorer la condition sociale et les mœurs de leurs coreligionnaires et à seconder les efforts que fait la philosophie pour l'émancipation des juifs en Europe et surtout en Allemagne. Déjà quelques états allemands, ceux de Wurtemberg, ceux du grand-duché de Hesse se sont montrés favorables à cette grande mesure. Les gouvernemens résistent ; mais quel gouvernement n'a pas ou n'aura pas besoin d'argent ou de crédit, et par conséquent de l'appui des Rothschild. Serait-ce pour eux une si mauvaise opération que de stipuler dans un contrat d'emprunt une clause pour l'émancipation des juifs ? L'honneur qui en reviendrait à leur nom aurait bien autant d'éclat que des cour-

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE.

PRÉSIDENCE DE M. BRETHOUS-LASERRE.

Affaire des poudres. — Fin de l'audience du 3 août.

Léonore Privet, domestique de Blanqui, dit que Mme Blanqui, ne peignait jamais avec une blouse et un tablier noir. Claudine Huet, couturière de Mme Blanqui, dit qu'elle n'a jamais fait pour cette dame ni blouse, ni tablier noir. Pour comprendre ces dépositions, il faut savoir que la police a trouvé rue de l'Oursine, une blouse et un tablier noir, dont l'instruction accuse Blanqui de s'être revêtu pendant la fabrication de la poudre.

Les débats reviennent encore une fois sur le fameux panier d'osier tout neuf de la dame Blanqui. Il paraît, d'après l'insistance qu'y met le ministère public, que tout le complot était enfermé dans le panier d'osier.

M. le président : Je fais remarquer à M. le président que le témoin Lucas, dont nous avons besoin, est sans cesse absent de l'audience.

Blanqui insiste sur la nécessité de la présence de Lucas. Lui, Blanqui, qui est inculpé par Lucas, n'a pu lui adresser aucune question au milieu du tumulte qui a eu lieu hier.

Un débat s'élève sur ce point entre M. Ploque et M. l'avocat du roi. M. l'avocat du roi dit que Lucas est menacé par les inculpés, et c'est là ce qui l'éloigne de l'audience. Pour justifier le rappel de Lucas, il faut que Blanqui communique au tribunal les questions qu'il veut adresser à ce témoin. Alors le tribunal avisera.

M. le président : Pour couper court à ce débat, le tribunal ordonne que le témoin Lucas sera rappelé à l'audience de demain.

Benoit, ouvrier, rend un compte satisfaisant de la conduite de l'accusé Venant.

On entend encore quelques autres dépositions dans ce sens, dépositions qui se rapportent avantageusement aux divers inculpés.

M. le président demande à l'inculpé Beaufour pourquoi il a été trouvé rue de l'Oursine avec trois accusés.

Beaufour répond qu'il était associé avec Robin et Lucas pour fabriquer de la poudre et la vendre en contrebande.

M. le président : A qui appartenait le cours de chimie de Colins, trouvé rue de l'Oursine ?

Beaufour : A Lucas.

M. le président : Pourquoi ne l'avez-vous pas dit dans l'instruction ?

Beaufour : Parce que je ne voulais pas alors charger Lucas, ne sachant pas encore qu'il était un dénonciateur.

M. le président : Depuis combien de temps travailliez-vous à cette poudre quand on vous a arrêté ?

Beaufour : Depuis trois semaines ; mais avant nous avons bien fait des essais ; nous fabriquions dix livres de poudre par jour ; Robin se chargeait de la vendre à 40 sous la livre.

M. le président : Beaufour, après avoir fait de mauvaises affaires à Rouen, dans la rouennerie, vous vous êtes trouvé à Paris dans un grand détournement.

Beaufour : Cela est inexact ; quand je suis venu de Rouen à Paris, je possédais encore une assez forte somme. C'est avec une partie de cette somme que j'ai acheté les ustensiles qui ont servi à la fabrication de la rue de l'Oursine.

M. le président : Beaufour, n'avez-vous pas été arrêté en 1835 pour association illicite ? — R. Oui, M. le président.

M. le président : Beaufour, qui est-ce qui apportait le charbon rue de l'Oursine. — R. C'est Robier ; il faisait le charbon avec Lucas, et ils faisaient les frais ensemble. Seulement une fois j'ai donné dix francs à Lucas.

M. le président : D'où venaient les blouses qui ont été saisies rue de l'Oursine ? — R. Elles me viennent de ma femme ; je les ai prises après sa mort.

D. D'où venait le panier qui a été saisi rue de l'Oursine, et dans lequel Robier a apporté le charbon ? — R. Ce panier était à moi, je l'ai acheté dans le courant de janvier.

D. On a saisi différents écrits dans votre domicile de la rue de l'Oursine. Ces écrits étaient tous politiques. D'où les teniez-vous ? — R. Ces papiers sont à moi.

D. D'où les teniez-vous ? — R. Je ne m'en souviens pas.

D. Vous étiez porté sur les listes de Lamieussens ? — R. Je l'ignore.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Audience du 4 août.

Le tribunal, à l'ouverture, entend plusieurs témoins à décharge assignés à la requête des prévenus.

M. Hély-d'Oissel fait remarquer que les noms de tous les témoins cités à la requête de M. Leboeuf, figurent sur les listes de Blanqui, au-dessous du nom de ce prévenu.

L'un de ces témoins, le sieur Norbert, restaurateur, affirme que Leboeuf se conduisait bien et ne se mêlait pas de politique. J'avais, ajoute-t-il, établi une règle chez moi. Toutes les fois qu'on parlait politique, on était à l'amende d'une bouteille de Pomard. (On rit.)

Le témoin Lucas est introduit de nouveau. Sa vue excite, comme à l'ordinaire, une vive rumeur parmi les accusés. M. Blanqui se met en devoir de lui adresser une longue série de questions.

D. Je demande d'abord à M. Lucas si ce n'est pas lui qui a dirigé à Lyon la fabrique de poudre, établie par les insurgés pendant les troubles d'avril ? — R. J'étais alors à Tournus ; j'ai un certificat de M. Canard père, le maire de Tournus, qui le constate.

D. Le témoin Bruys pourrait démentir ce fait. Le sieur Lucas n'a-t-il pas dit aux insurgés qu'il fallait prendre des mortiers et des tamis ? — R. Je n'étais pas alors à Lyon.

D. Dans quel but Lucas a-t-il eu la précaution de se munir de certificats émanés de la mairie de Tournus ? — Ce sont des certificats de pharmacie. Je n'ai jamais parlé de poudre à Robier. — Robier : quelle impudence ! mais regardez-moi donc en disant cela !

D. Lucas n'a-t-il pas désigné tous les ustensiles nécessaires à la fabrication de poudre ? — R. Oui, à M. Blanqui.

Blanqui : Lucas n'a-t-il pas été avec Robier acheter des marmites, rue Montfaucon, pour carboniser le charbon à vase-clos ? Lucas : C'est avec Palanchon que j'ai été acheter ces marmites.

Blanqui continue ses questions ; Lucas n'y répond que par de constantes dénégations. Il nie, comme le prétend Blanqui, avoir prétexté une attaque de voleurs dont il aurait été l'objet, pour se dispenser d'aller à la fabrique, rue de l'Oursine.

On interroge ensuite les prévenus. Cet interrogatoire n'offre aucun intérêt.

Demain commenceront les plaidoiries.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

TRIPOLI, le 10 juillet. — Le 8 juillet, 2,500 hommes de troupes régulières et 700 Arabes ont été embarqués sur 28 transports ottomans.

Le 9, ces transports et neuf bâtiments de guerre turcs sont partis pour Mesurata, afin d'occuper militairement ce point.

L'escadre de l'amiral Hugon suit les mouvements de cette expédition.

TANGER, le 18 juillet. — Les affaires ne se traitent pas ici avec la même promptitude qu'en France. Il a fallu un temps infini avant que M. de la Rue ait pu faire connaître à l'empereur l'objet de sa mission, et ce n'est que depuis peu qu'il a obtenu le firman qui doit lui permettre de se rendre à Maroc sans accident.

L'empereur paraît disposé à nous accorder une demi-satisfaction ; il déclarerait qu'il a ignoré la conduite des tribus voisines de Tlemsen, qu'il la désapprouve et qu'il punira les gens des tribus qui ont combattu sous les bannières d'Abd-el-Kader contre nos troupes. Mais M. de la Rue ne paraît pas disposé à se contenter de ses promesses, il exige des garanties et l'empereur cherche à gagner du temps.

Cependant, la présence de deux gros bâtiments devant Tanger donne des inquiétudes à la population et même à l'empereur, qui promettra, pour les éloigner, beaucoup plus qu'il n'aura l'intention et la volonté de faire.

On croit que M. de la Rue restera ici et y retiendra le vaisseau le Scipion jusqu'à ce que les satisfactions qu'il demande soient accordées et qu'il ait l'assurance qu'elles ne se traduiront pas en vaines promesses. La présence de la frégate l'Herminie n'ayant pas été jugée indispensable, M. de la Rue la renvoie en France avec des dépêches pour le gouvernement ; mais il est probable qu'elle reviendra.

Le consul de France et la population européenne sont fort aises d'avoir ici des bâtiments de guerre français ; on en envoie trop rarement, et il y a longues années que nous n'avons vu de vaisseau.

Les conférences relatives à l'établissement des Américains sur les côtes de l'empire de Maroc ne sont que suspendues. Les prétentions de l'empereur sont exorbitantes, mais les difficultés s'aplaniront avec de l'or, et les Américains en ont. Le nœud de la difficulté est principalement dans ce que l'empereur veut que les Américains le garantissent de toute opposition armée contre leur établissement, de la part des puissances européennes, et les États-Unis n'ont pas les moyens de fournir cette garantie par des éléments de résistance. Ils seront donc obligés d'appeler la diplomatie à leur secours. C'est un arrangement qui traitera en longueur, mais qui se terminera à l'avantage des Américains. Telle est du moins l'opinion générale que l'on a ici de cette affaire. (Toulonnais.)

Chronique Judiciaire.

Il y a un bien heureux pays dans l'Inde, je ne me rappelle pas son nom, mais c'est bien certainement au-delà du Gange, si par hasard ce n'est pas en deçà. Dans ce bienheureux pays, quand un voyageur, fatigué d'une longue route, arrive les pieds poudreux, la poitrine haletante, les habitants courent au-devant de lui, lui font mille saluts, deux mille genuflexions accompagnées de supplications et de bénédictions, le tout pour l'engager à choisir leur maison entre toutes, à la prendre pour sienné, et à leur causer, comme on dirait ici, le plus de dépense possible. Le choix du voyageur fixé, l'heureux vainqueur l'emène au logis, l'héberge, le soigne, le mitonne, et, entr'autres prévenances, lui fait laver les pieds par ses filles, toutes jeunes et jolies. Les pieds lavés, la fête recommence, on boit, on mange, on fume ; les jeunes filles font de la musique, exécutent des danses excessivement gracieuses ; après quoi, l'heureux habitant de l'Inde, l'heureux hôte, l'heureux père, prenant une de ses filles par la main, s'avance vers le voyageur, se met à ses genoux, et, d'une voix où le plaisir, la crainte et le bonheur se confondent, supplie l'étranger de vouloir bien lui faire l'honneur de daigner accepter pour compagnie, pendant son sommeil la jeune beauté qu'il lui présente, et qui verse deux larmes dans l'appréhension pudique d'un refus.

Ah bien ! mais à Paris, nous ne sommes pas si éloignés que vous le croyez de cette naïve simplicité de mœurs. Demandez plutôt à M. le Fanny Larcher, maîtresse d'hôtel, rue Lepelletier, n° 8. Elle aussi donne l'hospitalité aux voyageurs, une hospitalité recherchée, parfumée, heureuse, orientale. En deux petits points seulement, elle s'écarte un peu des us et coutumes de l'Asie. D'abord, elle prend aux voyageurs vingt-cinq francs pour l'occupation d'une chambre pendant un temps donné, mais qui ne doit jamais excéder quelques heures. Ensuite, au lieu de donner à laver les pieds de ces mêmes voyageurs par ses filles ou tout au moins ses petites filles, ce qui lui viendrait à grand honneur, comme on le pense en Orient, elle fait tenir l'aiguillère d'or et le bassin d'argent par les filles ou les petites filles de tout autre père ou mère, pourvu qu'elles soient jolies et qu'elles aient moins de seize ans. A coup sûr, ces légères déviations aux mœurs hospitalières que nous venons de rapporter, n'empêcheraient pas Mlle Fanny Larcher de jouir, au-delà ou en-deçà du Gange, de l'estime générale de ses concitoyens ; mais on en a jugé différemment sur les bords de la Seine, et on a condamné aujourd'hui, en police correctionnelle, la trop hospitalière parisienne à six mois de prison et 500 fr. d'amende. (Droit.)

Nouvelles Diverses.

DÉCOUVERTE IMPORTANTE. — M. H. Hochstein, mécanicien, est parvenu, par le perforage de la terre, à atteindre l'eau minérale pure, dégagée d'hydrogène et d'azote, par conséquent très-limpide, d'une grande salubrité et bonne à tout usage ; elle est inépuisable.

Cette eau jaillit de celle dite eau sauvage. Dans la partie basse de la ville de Bruxelles, on peut la faire jaillir dans un bassin placé à rez terre, dans la partie haute, dans un puits. Elle a surtout la même température et ne souffre, lors de son apparition au contact de l'air, aucune congélation en hiver.

Elle offre en outre des avantages réels pour les fabriques et usines qui emploient des machines à vapeur ; n'ayant pas d'hydrogène, les tuyaux ne se surchargent pas dans leur intérieur et ne sont pas sujets à se crevasser.

La perforation de la terre n'ayant pas encore empêché, lorsque l'on traverse la terre mouvante, de former des cavités qui entraînent toujours plus ou moins d'éboulements, M. Hochstein s'est le plus spécialement attaché à surmonter cet obstacle. Dans ses expériences, il a observé que la terre, à Bruxelles, offre 4 couches de terre mouvante ; 4 mètres de silex rouge et jaune, et six différentes sortes de terre, minéral de fer magnétique.

Pour atteindre l'eau minérale, il est parvenu à contenir onze sortes de mauvaises eaux ; ces eaux sont : eau dite sauvage ; la jaunâtre ; la verdâtre ; l'eau vitriolique ; l'eau jaunâtre ferrugineuse ; cinq sortes d'eau plus ou moins ferrugineuse ; et une sorte d'eau contenant le gaz carbonique ou tout se pétrifié.

Cette découverte n'a aucun rapport avec le système des puits artésiens importés de France, en Belgique, et dont on est revenu par le peu de solidité qu'il offrait.

Il est à observer qu'on peut obtenir cette eau avec peu de dé-

penses : à l'aide de trois ouvriers occupés pendant l'espace de trois mois, M. Hochstein garantit, dans une moyenne hauteur de la ville de Bruxelles, une fontaine perpétuelle.

UNE LETTRE DE M. VICTOR HUGO. — Un de nos recueils les plus remarquables et le mieux apprécié, la Revue du XIXe siècle, contient dans sa livraison du 31 juillet, deux lettres de M. Victor Hugo. L'intérêt qui s'attache à toutes les productions de cette imagination si brillante fera lire avec plaisir une de ces lettres, que son peu d'étendue nous permet de reproduire :

« De Tréport.

« Je voudrais que vous fussiez ici, d'abord parce que vous seriez près de moi, ensuite parce que vous seriez près de la mer. Nous autres, nous avons quelque chose de sympathique avec la mer. Cela remue en nous des abîmes de poésie. En se promenant sur une falaise, on sent qu'il y a des océans sous le crâne comme sous le ciel.

« Je suis arrivé ici hier au soir. En arrivant, j'ai visité l'église, qui est comme sur le toit du village. On y monte par un escalier. Rien de plus charmant que cette église qui se dresse pour se faire voir de loin aux matelots en mer et pour leur dire : je suis là. J'aime bien un matelot dans une église (il y en avait un dans l'église de Tréport). On sent que les hommes sur qui pèse toujours la mer viennent chercher là le seul contre-poids possible. De tristes choses au bord de l'Océan qu'une charte et une chambre des députés !

« Eh bien ! j'ai senti que l'art restait grand ! Voyez-vous, il n'y a que cela, Dieu qui se reflète dans la nature, la nature qui se reflète dans l'art.

« A la nuit tombante, je suis allé me promener au bord de la mer. La lune se levait ; la marée montait ; des chasse-marée et des bateaux pêcheurs sortaient l'un après l'autre en ondulant de l'étroit goulet de Tréport. Une grande brume grise couvrait le fond de la mer où les voiles s'enfonçaient en se simplifiant. A mes pieds l'Océan avançait pas à pas. Les lames venaient se poser les unes sur les autres comme les ardoises d'un toit qu'on bâtit. Il faisait assez grand vent ; tout l'horizon était rempli d'un vaste tremblement de flaque verte ; sur tout cela un râle affreux et un aspect sombre, et les larges mousselines de l'écume se déchirant aux cailloux ; c'était vraiment beau et monstrueux. La mer était désespérée ; la lune était sinistre. Il y avait quelque chose d'étrange à voir cette immense Chimère mystérieuse aux mille écailles monter ainsi avec douleur vers cette froide face de cadavre qui l'attire du regard à travers quatre-vingt-dix mille lieues, comme le serpent attire l'oiseau. Qu'est-ce donc que cette fascination où l'Océan joue le rôle de l'oiseau ?

« Hier, en quelques heures, j'ai vu la mer sous trois aspects bien différents. La première fois il était 2 heures après midi ; c'était entre Abbeville et Valines, à ma droite. La mer était loin ; c'était comme un banc de brume posé sur la ligne extrême de l'horizon. La seconde fois, près d'Eu, le soleil déclinait, le ciel était gris et plein de vapeurs diffuses, la mer emplissait l'intervalle des deux hautes collines ; je ne sais comment tombait le rayon du soleil ; on eût dit un triangle d'or massif sans aucun coin sombre ; seulement un léger frissonnement moiré à la surface. Cela m'apparut subitement au haut d'une montée comme un trou éblouissant au bas du ciel terne. Figurez-vous cette vision.

« Le troisième aspect c'était cette marée montante le soir... »

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — On a vu à Londres un nouvel exemple de l'application de cette absurde loi qui permet aux maris de vendre leur femme. Un homme a traîné sa femme au marché, un jeune homme l'a achetée 32 fr. Il faut dire, à l'honneur du peuple anglais, que cette indigne spéculation avait excité des marques unanimes d'improbation.

MEXIQUE. — Le Pensacola Gazette, du 16 juin, contient l'important article qui suit, par lequel on verra que la contestation n'est pas terminée au Mexique malgré les stipulations de Santa-Anna.

Marine. — Le cutter des Etats-Unis Jefferson, sous le commandement du capitaine Jackson, est arrivé le 13 de ce mois, venant de Tampico. Toute relation a été interdite ici entre les bâtiments de guerre et de la terre. Les navires marchands ont la permission d'entrer dans le havre, mais non de sortir. Tel semble être aujourd'hui le cas pour tous les ports mexicains. Tandis que le Jefferson se tient en dehors du port, on a reçu à Tampico la nouvelle de la prise de Santa-Anna. Les pavillons des navires du port et des fortifications ont été hissés à moitié des mâts, en signe de deuil, à cause de cet événement.

Les préparatifs se faisaient activement pour réunir une puissante force militaire et marcher sur le Texas. Tous les départements du Mexique ont été requis de fournir un contingent de troupes pour ce service ; le rendez-vous est à Matamoras. Une vive agitation s'est manifestée parmi les habitants de toutes les classes.

On craignait que Santa-Anna, ainsi que ses compagnons d'infortune, n'eussent été mis à mort par les Texiens, et le gouvernement provisoire a pris publiquement et promulgué la résolution qu'aucun acte ou concession faite par Santa-Anna aux Texiens, tant qu'il serait prisonnier, ne serait considéré comme valide. Il n'a pas même été permis au capitaine Jackson de communiquer avec M. Robertson, notre consul à Tampico, si ce n'est par l'intermédiaire du général Gomez.

— On se souvient que Santa-Anna déclara à ceux qui le prirent, que le colonel Fannin n'avait pas été mis à mort. L'article suivant du Pensacola Gazette confirme cette déclaration :

« Le capitaine Tresuvan, de l'armée texienne, a passé par cette ville mardi dernier, se rendant du Texas dans la Caroline du Sud.

« Le capitaine Tresuvan était avec Fannin lorsque celui-ci fut pris, et il fut un des trois ou quatre qui seuls échappèrent au massacre. Il donne sur cette triste et déplorable tragédie quelques détails que nous ignorions encore. Il paraît que les prisonniers texiens furent emmenés et mis en ligne avant qu'on ne leur eût fait connaître le sort qui les attendait.

« Après qu'ils eurent été disposés de la manière la plus favorable aux vues du chef mexicain, cet officier, avec une apparente émotion, annonça aux prisonniers que c'était pour lui un pénible devoir de les faire fusiller, et il leur recommanda de faire leur paix avec le ciel. Un petit nombre survécut au feu des Mexicains, et parmi eux l'auteur de ce récit qui parvint, à la faveur de la fumée, à passer à travers les postes de l'ennemi et à s'échapper.

« De compagnie avec un Kentuckien, dont il ne donne pas le nom, il erra pendant plusieurs jours à travers les bois et les prairies, et réussit à la fin à gagner l'armée du général Houston. Le capitaine Tresuvan affirme positivement que le colonel Fannin n'était pas parmi les fusillés, mais qu'il a été épargné, ainsi qu'un médecin de son armée, et qu'il est encore prisonnier des Mexicains. »

Librairie.

OUVRAGES EN VENTE

A la Librairie scientifique et médicale de Ch. SAYY jeune, quai des Célestins, n° 49.

MES PRISONS, Mémoires de Sylvio Pellico, traduits de l'italien par l'abbé Lauri, avec notes et texte en regard, 2e édition, 2 vol. in-18, orné d'un portrait. — Prix : 3 f.

LE MÊME OUVRAGE en français, corrigé par le même, 1 vol. in-18, papier vélin, orné d'un portrait. — Prix : 2 f.

LE MÊME OUVRAGE en italien, 1 vol. in-18, papier vélin, 2e édition, Lyon. — Prix : 1 f. 50 c.

DICTIONNAIRE DE LÉGISLATION USUELLE, contenant les notions du droit civil, commercial, criminel, administratif, avec toutes les formules des actes et contrats et le tarif du droit d'enregistrement de chacun d'eux, par Ed. Chabrol Chameane, 2 vol. in-4°; Paris, 1836. — Prix : 16 f.

NOUVEAUX ÉLÉMENTS D'HISTOIRE NATURELLE, contenant la Zoologie, la Botanique, la Minéralogie et la Géologie, par A. Salacroux, professeur au collège royal de St-Louis, avec 44 planches représentant près de 400 gravures, ouvrage adopté par l'Université; 1 très-gros vol. in-18; Paris, 1836. — Prix : 7 fr. (1093)

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE DE M^e HARDOUIN, AVOUÉ.

En l'audience des criées du tribunal civil de première instance, seant à Lyon, du samedi treize août mil huit cent trente-six, il sera procédé à l'adjudication définitive d'une maison située au lieu des Brotteaux, commune de la Guillotière, à l'angle de la rue de Condé et de la rue Monsieur, appartenant à André Janin et à Jeanne Janin, sa fille mineure. Cette maison, construite à neuf, se compose de caves voutées, rez-de-chaussée et trois étages, et sera vendue au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, au par-dessus la somme de vingt-quatre mille cinq cents francs, montant de l'estimation faite par les experts, ci 24,500 f.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Hardouin, avoué, poursuivant la vente de ladite maison par licitation, et demeurant à Lyon, rue du Bœuf, n° 16. (1092)

ÉTUDE DE M^e VIGNAT, AVOUÉ.

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

Le treize août mil huit cent trente-six, devant le tribunal civil de Lyon,

D'une maison située à Lyon, rue St-Marcel, n° 39, dépendant de la succession de M. Véraud, d'un revenu annuel de 2,400 f. susceptible d'augmentation.

Mise à prix : 20,000 francs.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Vignat, avoué poursuivant, demeurant à Lyon, quai de la Baleine, n° 16. (1091)

ANNONCES DIVERSES

A VENDRE. — Un fonds de café avantageusement connu, appelé *Café de la Préférence*, situé grande rue St-Clair, n° 2, faubourg de Bresse. On peut y établir un restaurant sans nuire à la salle de café; de vastes entresols utiles à un établissement de ce genre, et des eaux jaillissantes qui viennent dans les appartements, donnent tous les avantages possibles pour un pareil établissement. S'y adresser pour la vente et les conditions. (984)

(988) A VENDRE. — Un magnifique portail en fer, d'un poids d'environ 200 quintaux, de la hauteur de 16 pieds sur 29 de largeur, une des plus belles grilles qu'il y ait à vingt départements à la ronde, facile à exporter par la rivière de l'Ain. La vente aura lieu le 15 août, au château de Poncin (Ain), route de Lyon à Genève. S'adresser, pour les renseignements, à M. Tocquet, à la brasserie de M^{me} veuve Humburg, aux Brotteaux, ou à M. Jantet, limonadier à Poncin, chargé de la vente.

(1086) A VENDRE. — Une jolie calèche propre pour la promenade et le voyage. S'adresser à M. Dangain, charron, rue de Pavie, n° 2.

(1067) A LOUER de suite. — Vastes magasins et appartements au 1er, convenables à de grands ateliers ou fabriques quelconques, et caves aussi vastes, que l'on distribuerait à la volonté des preneurs situés à la Butte, près la Saône, au bas des nouvelles rues qui conduisent aux Chartreux et à la Croix-Rousse. S'adresser au sieur Souvaneau, propriétaire, rue Tholosan.

(999) Le sieur Balan, propriétaire des grandes voitures suspendues pour les déménagements, a l'honneur de prévenir le public que le char funèbre, qui a paru il y a quelques mois, est toujours au service des familles qui voudront l'employer. S'adresser audit sieur Balan, cours Bourbon, n° 47, près du pont Lafayette.

Pâte pectorale DE RÉGLISSE A LA GOMME, De Georgé, pharmacien.

Cette pâte est un remède efficace contre les inflammations et les irritations de la gorge et de la poitrine, connues sous le nom de rhume, enrouement, équinancie, coqueluche, asthme, catarrhe aigu ou chronique, etc. Elle est d'un goût très-agréable, calme la toux et facilite l'expectoration. Elle a, sur toutes les autres préparations du même genre, l'avantage de ne point échauffer. Les nombreux certificats, constatés par l'expérience des médecins qui en prescrivent l'usage, les heureux résultats de son emploi, et la vogue immense dont elle jouit depuis plusieurs années, attestent suffisamment sa supériorité sur toutes les autres pâtes pectorales. Elle se vend par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c.

Dépôt général : A Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. Il y a des dépôts à Paris et dans chaque ville de France. (1068)

COMPAGNIE

D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1849; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (901)

SIROP DE SALSEPAREILLE COMPOSÉ

D'après la formule adoptée par la Société de Médecine.

Ce sirop a toujours mérité la préférence sur tout autre médicament du même genre pour le traitement des maladies vénériennes. Sa propriété est de guérir radicalement toutes les maladies qui proviennent d'un sang âcre, échauffé, et qui dégénèrent en dartres, scrophules et démangeaisons. Ce sirop se vend toujours

CINQ FRANCS LE GRAND FLACON,

Pharmacie de Macors, à Lyon, rue St-Jean, n° 30, vis-à-vis le boucher.

Un ou deux flacons suffisent ordinairement pour une maladie récente. (1070)

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

16, rue de la Darce,

A MARSEILLE.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales, et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Cette préparation examinée, approuvée et autorisée par le gouvernement anglais en 1812, soumise à un examen rigoureux par le gouvernement français en 1828, vient d'être spécialement approuvée et brevetée par les gouvernements de Sardaigne, de Lombardie, Toscane, Rome, Naples, et le duché de Parme, après un examen des facultés de médecine de Turin, Milan, Gènes, Rome, Naples et l'université de Parme. Se vend en boîtes, de 3 f. et 10 f.

Le dépôt est à Lyon, chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (1027)

ESSENCE AMÉRICAINE

De Jonhe TENDER, pharmacien à New-York, spécifique contre les maladies secrètes; guérison en cinq ou six jours. Deux ou trois flacons suffisent pour un traitement qui n'exige ni tisane, ni régime. Prix du flacon : 5 fr. Dépôt général, chez M. Roman, pharmacien, rue du Plat, n° 13, chargé d'en établir des dépôts secondaires dans tous les départements; à St-Étienne, chez M. Martinet, pharmacien, rue de Foy. (Affranchir.) (194)

Syphilis

ET

Maladies Cutanées

SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SÉNÉ,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Préparé par PÉRENIN, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Petu, n° 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que BUBONS, ULCÈRES rongeurs VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ECOULEMENTS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALES, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ERUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc., etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitements infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels. Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quart de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France. On fait des envois. (Affranchir.) (299)

MALADIES DE POITRINE.

(1069) On recommande l'emploi du Sirop pectoral de Mou-de-Veau, inventé par M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30, à Lyon, aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluche, et dans toutes les irritations de poitrine. Ce Sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses, et surtout engager le public à se défier de celui qui ne sortirait pas de la pharmacie de M. Macors. Il y a des flacons de 5 f. 50 c., de 3 f. et de 32 sous.

TRAITEMENT DÉPURATIF,

Des Maladies secrètes, nouvelles ou anciennes, des Dartres et de toute Acreté ou Vice du Sang par le SIROP CENTRÉ DE SALSEPAREILLE de QUET, approuvé et reconnu supérieur à tous les remèdes annoncés jusqu'à ce jour.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31, ou dans ses dépôts. (803)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épicière, Grande-Rue, n° 14.

A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Gray, chez Gourdan père, épicière.

A Genève, chez M. Burkel, droguiste.

A Vienne, chez Mouret fils, épicière, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicière, rue Paluy.

A Givors, chez M. Thivy, épicière, Grande-Rue.

A Saint-Étienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon n° 78.

A Avignon, chez Guibert, pharmacien.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.

A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.

A Metz, chez Desroches, droguiste.

A la Côte-St-André, chez Roland, confiseur, près la Halle.

Ainsi que dans les principales villes de France.

TEIGNE.

PROCÉDÉ CERTAIN ET PARTICULIER

POUR GUÉRIR EN TRÈS-PEU DE TEMPS

LES

TEIGNES DE MAUVAISE NATURE ET LES PLUS INVÉTÉRÉES.

Par M. DELORME, docteur en médecine,

Rue de la Préfecture, n° 6, au deuxième.

Consultation de onze heures à deux heures.

Bourse de Paris du 4 août 1836.

La fermeté des fonds anglais a encouragé nos acheteurs. Ainsi, les 3 0/0 ont monté de 80 60 à 80 70. Les favorables nouvelles du général Bernelle qui circulaient en bourse, ont également amélioré les fonds espagnols qui avaient commencé à baisser. L'actif, ouvert à 35 1/2, était tombé à 35 1/8; il a été à la fin de la bourse à 36 1/4.

Cinq pour cent	109 15	109 20	109 10	109 20
— fin courant	109 50	109 40	109 50	109 40
Quatre pour cent	101 90			
Trois pour cent	80 35	80 40	80 35	80 40
— fin courant	80 60	80 70	80 60	80 70
Rentes de Naples	100 80	100 60	100 80	100 60
— fin courant	100 80	100 80	100 80	100 80
Actions de la Banque	2275			
Quatre Canaux	1250			
Caisse hypothécaire	765			
Emprunt d'Haïti	595 597 50			
Rentes perpétuelles	»			
Emprunt Cortès	»			



V. PENICAUD, Rédacteur en chef.